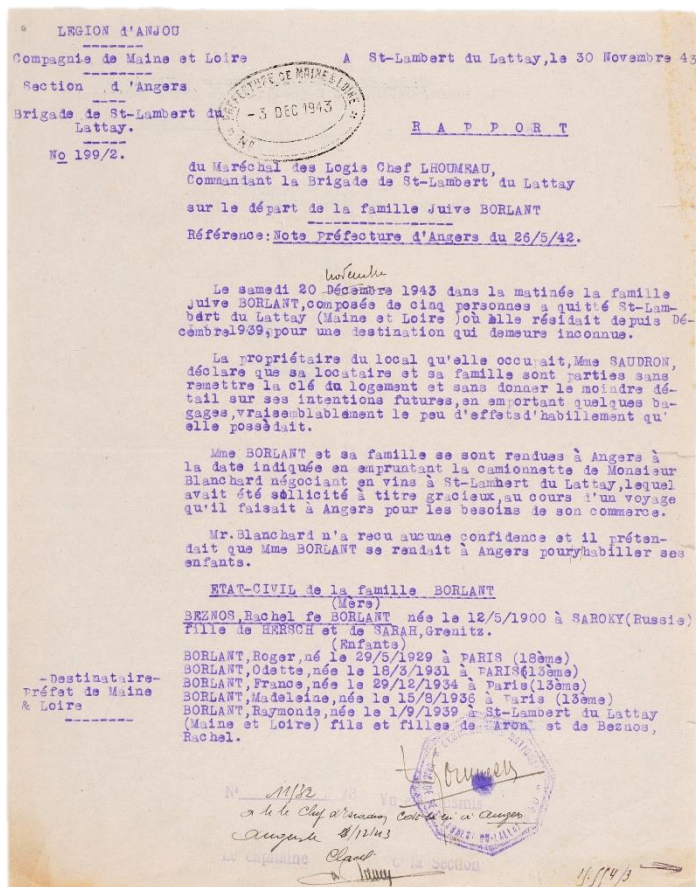


Thème 2

Les rafles de juillet et octobre 1942

Extraits du film :

- de 13'12'' à 16'59'' : Madeleine BORLANT-ANCELLE
- de 19' à 19'58'' : Henri BORLANT



Dès le mois d'octobre 1940, le premier statut juif ordonne à toutes les familles juives de venir se déclarer à la préfecture de leur arrondissement. Ainsi, les familles de réfugiés comme les Borlant, viennent signer un registre où sont notés avec précision leur origine, leur domicile permettant aux autorités policières de contrôler et plus tard de planifier les rafles de juillet et d'octobre 1942.

Henri Borlant sera victime de la première rafle qui concernait principalement les adultes valides, toutefois sa sœur Madeleine avec quatre de ses frères et sœurs et leur mère échapperont à la rafle d'octobre 1942. Ce document de la gendarmerie constate alors leur disparition.

Rapport de gendarmerie sur le départ de la famille Borlant de Saint-Lambert-du-Lattay, 30 novembre 1943 (Archives départementales de Maine-et-Loire, cote ADML : 7 W 1).

QUESTIONS

1. Quelles circonstances amènent la Famille Borlant (Madeleine et Henri) à venir s'installer dans le Maine-et-Loire à Saint-Lambert-du-Lattay ?
2. D'après les témoignages de Madeleine Ancelle et de Henri Borlant, qu'apprend-on sur « la destination (...) inconnue » mentionnée dans le rapport de gendarmerie ?
3. D'après le document d'archives et les témoignages filmés, reconstituez ce qui s'est passé entre juillet et novembre 1942.
4. Quelle attitude peut-on entrevoir de la part de certains habitants vis-à-vis des Borlant, notamment du gendarme de St Lambert-du-Lattay ?